

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 3 décembre 2012 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. BERTHOLD TREMBLAY

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. MAGELLA DUCHESNE
M. DOMINIQUE CÔTÉ

Assiste également à la séance, M. GILLES BOUDREAULT, Secrétaire-trésorier.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

305.12.12

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier en ajoutant à Autres sujets s'il y a lieu, les points suivants : A) Autorisation de services additionnels pour Cegertec Worley Parsons, B) Demande de droit de passage de l'Union des motoneigistes, et C) Dossier eau potable.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2012

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 19 novembre 2012.

306.12.12 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 19 novembre 2012 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance. La présente résolution est adoptée séance tenante.

4.- CORRESPONDANCE

- Une lettre de Gratien Bouchard, membre de l'Équipe pastorale, reçue le 20 novembre 2012. Il nous remercie, au nom de l'Équipe pastorale, de notre collaboration lors de la visite de Mgr André Rivest, le 7 novembre dernier, en leur permettant d'utiliser la salle multifonctionnelle, et ce, gratuitement.

- Une lettre de Mario Dallaire, directeur général de Équipement GMD, reçue le 20 novembre 2012. Celui-ci désire réitérer leur intention concernant l'acquisition du terrain au coin de la rue Melançon et du Château où était érigé notre ancien réservoir d'eau potable. Il demande la possibilité de réunir les intéressés à l'acquisition de ce terrain afin de bien connaître les besoins et intentions de chacun.

- Une liste de prix concernant la vente de livres de recettes et objets d'accompagnement dans le cadre du 175^e anniversaire de la région, reçue le 22 novembre 2012. Mme Marie-Thée St-Hilaire, représentante de Sag-Lac 2013, nous remet une liste de prix pour promouvoir la vente de livres de recettes pour le 175^e du Saguenay-Lac-St-Jean.

307.12.12 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement de faire l'achat de deux livres de recettes au montant de 40 \$ chacun. La présente résolution est adoptée séance tenante.

- Une lettre de Charles Normand, conseiller en développement des compétences municipales, reçue le 23 novembre 2012. Celui-ci nous fait parvenir des calendriers de formation de la FQM et de la COMBEQ destinés aux élus municipaux ainsi qu'aux officiers municipaux.

- Une lettre de Suzanne Pelletier, directrice générale de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma inc., reçue le 26 novembre 2012. La Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma désire nous exprimer toute sa reconnaissance dans le cadre de la conclusion de la nouvelle entente pour les années 2012 à 2016 avec les municipalités du territoire Lac-Saint-Jean-Est. Madame Pelletier fait mention des projets réalisés grâce à nos dons et fait état de son départ, en février prochain, après 25 ans de service à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma.

5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 5 NOVEMBRE 2012 AU 16 NOVEMBRE 2012

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER :	62 923.44 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	28 026.98

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER :	22 634.24
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	250.00

308.12.12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 19 novembre 2012 au 30 novembre 2012, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 11679 à 11691; 11748 à 11762; ainsi que 1189; soient et sont acceptés tels que libérés et que cette résolution soit adoptée séance tenante.

Je, soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 3^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2012

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

6.- DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER ET TECHNIQUE DU CLUB OPTIMISTE DE SAINT-BRUNO

Ce point est remis à une séance ultérieure afin de valider certaines informations sur leur projet par rapport au nôtre.

7.- DEMANDE DE SUBVENTION DU PRISME CULTUREL POUR CASSE-NOISETTE 2012

309.12.12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que ce Conseil octroie un montant de 500 \$ à l'école de danse du Prisme culturel pour soutenir la présentation du spectacle Casse-Noisette 2012. La présente résolution est adoptée séance tenante.

8.- DEMANDE D'ANALYSE DES COÛTS DE SERVICES DE LA POLICE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités font face à une hausse subite importante pour le coût des services de la Sûreté du Québec en 2013 en raison de l'augmentation de leur richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Bruno considèrent que l'utilisation de la richesse foncière uniformisée comme base de calcul pour les services de la Sûreté du Québec est inappropriée puisqu'il n'y a pas de corrélation entre celle-ci et les services rendus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno souhaite également que la part assumée par le monde municipal pour les services de la Sûreté du Québec soit fixée au maximum à 50% des coûts;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Bruno jugent que l'augmentation du coût des services pour 2013 est injustifiée;

PAR CONSÉQUENT,

310.12.12 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement de demander au gouvernement du Québec :

1. d'annuler l'augmentation de coûts pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2013;
2. de modifier le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec afin de cesser d'utiliser la richesse foncière uniformisée comme base de calcul;
3. que la part assumée par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec ne dépasse pas 50% du coût de la desserte provinciale par la Sûreté du Québec.

La présente résolution est adoptée séance tenante.

9.- ACCEPTATION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE 2012 POUR L'OMH DE SAINT-BRUNO

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une révision budgétaire pour l'année 2012 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Bruno;

311.12.12 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'accepter la révision budgétaire 2012 de l'OMH de Saint-Bruno lequel démontre un déficit de 60 714 \$ dont 6 071 \$ représentant la part de 10% de la municipalité de Saint-Bruno.

Il est en outre résolu d'autoriser le paiement d'un montant supplémentaire de 2 216 \$ aux quatre versements déjà autorisés par la résolution 260.11.11 lors de l'approbation des prévisions budgétaires. Cette résolution est adoptée séance tenante.

10.- ADOPTION DU PLAN DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2013 - 2016 : CONSULTATION

La Commission scolaire du Lac-Saint-Jean dépose son plan de répartition et de destination des immeubles 2013-2016, à titre de consultation.

CONSIDÉRANT QUE ce plan peut éventuellement toucher les infrastructures scolaires de la municipalité de Saint-Bruno;

CONSIDÉRANT QUE le plan 2013-2016 indique un maintien de l'institution de l'École primaire St-Bruno.

312.12.12 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'informer la Commission scolaire du Lac-St-Jean que, suite à la consultation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, nous acceptons le dépôt du plan proposé pour 2013-2016. Cette résolution est adoptée séance tenante.

11.- ADOPTION D'UN PLAN D'ACTION CONCERNANT LES REJETS DE PHOSPHORE DE NOTRE STATION D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT que le phénomène complexe des algues bleu-vert a pris de l'ampleur ces dernières années;

- CONSIDÉRANT** l'adoption d'un plan d'intervention sur les algues bleu-vert par le gouvernement du Québec;
- CONSIDÉRANT** la mise en place de l'énoncé de position ministérielle sur la réduction du phosphore dans les eaux usées domestiques par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en juillet 2009;
- CONSIDÉRANT** que la station d'épuration de type "étangs aérés", telle que nous exploitons, est visée par cette position ministérielle;
- CONSIDÉRANT** que notre station d'épuration devra être dotée de nouveaux équipements afin de respecter les nouvelles exigences de rejet en phosphore d'ici le 21 décembre 2017;
- CONSIDÉRANT** que nous devons rencontrer certaines exigences dès le 31 décembre 2012.

313.12.12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement :

- d'adopter le plan d'action - n/ref : 10345.001-120 - dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- de se conformer aux exigences de rejet en phosphore;
- de respecter les dates et échéanciers de réalisation des étapes du plan d'action.

La présente résolution est adoptée séance tenante.

**12.- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 337-12 ABROGEANT
LE RÈGLEMENT 286-07 VISANT À FAIRE L'ACQUISITION
D'UN CAMION-INCENDIE**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO

RÈGLEMENT NO 337-12

**ABROGEANT LE RÈGLEMENT 286-07 VISANT À FAIRE
L'ACQUISITION D'UN CAMION-INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de St-Bruno a procédé à l'adoption du règlement 286-07 visant à faire l'acquisition d'un camion-incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur sud a fait l'acquisition dudit camion-incendie à la place de la Municipalité de St-Bruno;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno tenue le 19 novembre 2012 et inscrit au livre des délibérations;

POUR CES MOTIFS,

314.12.12 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement qu'il soit statué et ordonné par le règlement numéro 337-12, sujet à toutes les approbations requises comme suit :

Article 1.- Le présent règlement porte le titre de ***Règlement abrogeant le règlement 286-07 visant à faire l'acquisition d'un camion-incendie.***

Article 2.- Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

13.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

Il est question de l'éclairage sur Saint-Alphonse avec le nouveau modèle de lampadaire au "LED" qui semble très efficace.

B) LOISIRS ET CULTURE

M. Jean-Claude Bhérier mentionne que le Tournoi Junior Mario-Tremblay sera présenté du 6 au 9 décembre et que plusieurs parties se tiendront à l'aréna Samuel-Gagnon de Saint-Bruno.

M. Marc-Antoine Fortin nous informe que tout est prêt pour le démarrage de la patinoire extérieure.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Berthold Tremblay fait état du camion de service de notre brigade qui a été changé par la Régie incendie et d'un autre qui sera à changer.

D) URBANISME

Aucun rapport.

14.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

A) Autorisation de services additionnels pour Cegertec Worley Parsons

315.12.12 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'autoriser des services additionnels par Cegertec Worley Parsons dans le cadre du projet PIQM conduites - Volet 1.5, pour un montant de 9 132.63 \$, excluant les taxes applicables.

B) Demande de droit de passage de l'Union des motoneigistes

316.12.12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'accorder un droit de passage à l'Union des motoneigistes du Lac-St-Jean sur des lots appartenant à la Municipalité de Saint-Bruno et longeant les bassins de traitement des eaux, conformément au plan sommaire joint à leur lettre de demande en date du 3 décembre 2012 et ce, pour la saison d'hiver 2012 - 2013, soit du 3 décembre 2012 au 31 mars 2013.

Il est en outre résolu de demander au Club de porter une attention particulière à l'aménagement d'éléments sécuritaires afin d'éviter la circulation de VTT et/ou autres sur le sentier.

C) Dossier eau potable

Un compte rendu est fait concernant le projet commun d'eau potable sur la finalisation du dossier.

15.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question.

16.- LEVÉE DE LA SÉANCE

317.12.12 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu
unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 20:50 HEURES

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAU